





ENTRE LAC ET MONTAGNES

## **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DE LA COMMUNE D'ALEX**

**L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS MARS**, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.

Membres élus : 15 - Membres en fonction : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 février 2025

Les membres présents (12): Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Stéphane BOLLARD, Gratienne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Guillaume PERISSE, Séverine SAOS;

Procuration (1): Carole DUPRÉ à Gratienne BASTARD-ROSSET;

Monsieur Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY a été élu secrétaire de séance.

#### N°2025/014-03/03

Objet : ONF - Intégration parcelles boisées au Régime Forestier

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Dans le cadre du recensement des parcelles intégrées au régime forestier, Monsieur CONTAT de l'ONF a constaté une liste de parcelles appartenant anciennement au bureau d'aide sociale qui ont été intégrées au compte de la Commune.

 $Parcelles \ N^{\circ} \ A \ 807 \ (2620 \ m^2) - A \ 792 \ (2180 \ m^2) - A \ 801 \ (2669 \ m^2) - A \ 797 \ (2570 \ m^2) - A \ 789 \ (1240 \ m^2) 798 \; (1487 \; m^2) - A \; 837 \; (1020 \; m^2) - A \; 842 \; (1320 \; m^2) - A \; 733 \; (355 \; m^2) - C \; 45 \; (2102 \; m^2) - C \; 695 \; (1480 \; m^2) - C \; 45 \; (2102 \; m^2) - C \; 695 \; (1480 \; m^2) - C$ D 145 (4370 m²) – D 144 (24 390 m²) – D 142 (3940 m²) – D 143 (1025 m²).

Considérant que les acquisitions de parcelles boisées de 2024 et 2025 seront intégrées au Régime Forestier, Madame le Maire propose d'intégrer aussi ces parcelles afin de composer 1 seul dossier auprès de l'ONE.

Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE que les parcelles ci-dessus listées seront intégrées au Régime Forestier;
- > DIT que la présente délibération sera transmise à l'Office National des Forêt pour suite à donner au sujet du Régime Forestier;
- > AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

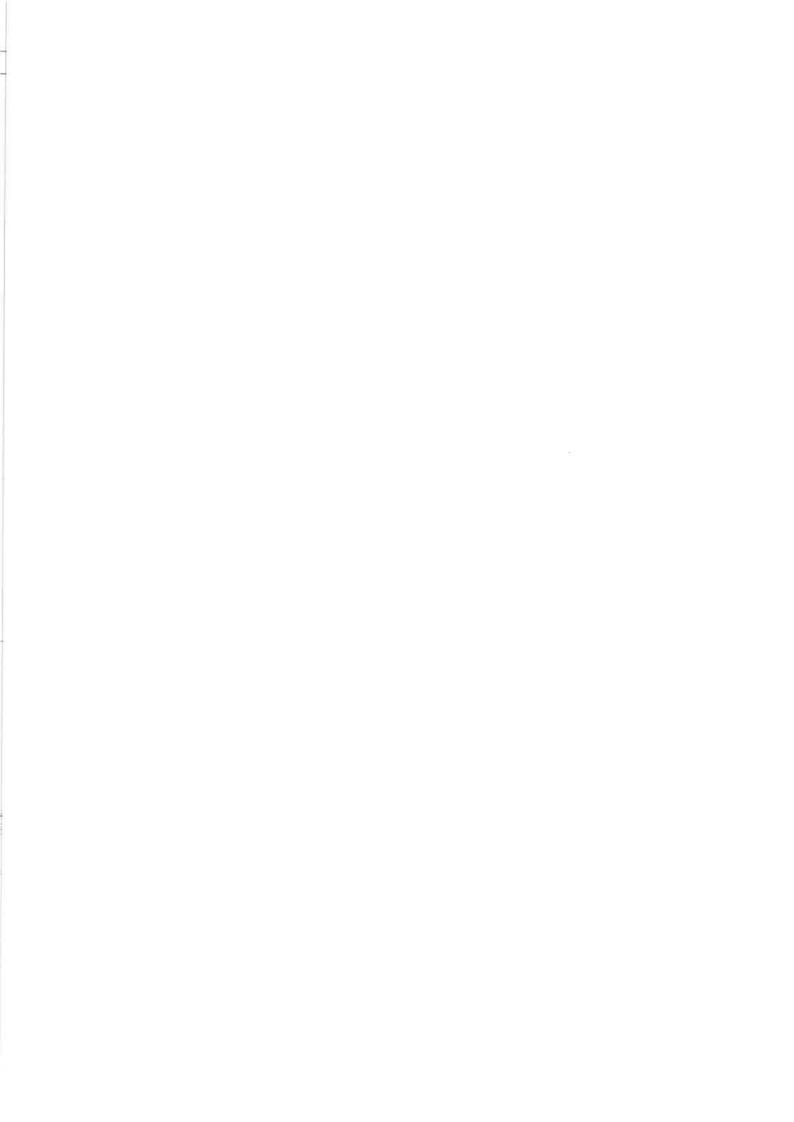
Le Maire.

Catherine HAUETER

Le secrétaire de séance Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 1003/035

ET PUBLICATION LE





HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

# Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX Utilisateur : VERNAZ Sandrine

#### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DEL2025014 **ONF - INTEGRATION PARCELLES BOISEES REGIME** Objet: **FORESTIER** Transmission d'actes Type de transaction: 2025-03-03 00:00:00+01 Date de la décision : Nature de l'acte : Délibérations NON Documents papiers complémentaires : 8.8 - Environnement Classification matières/sous-matières: Identifiant unique: 074-217400035-20250303-DEL2025014-DE

URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

## Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille		
Enveloppe métier	text/xml	874 o		
Nom métier : 074-217400035-20250303-DEL2025014-DE-1-1_0.xml				
Document principal (Délibération)	application/pdf	90 Ko		

Nom original: DEL2025.014 ONF REGIME FORESTIER.pdf

Nom métier:

99\_DE-074-217400035-20250303-DEL2025014-DE-1-1\_1.pdf

# Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 mars 2025 à 10h13min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 mars 2025 à 10h13min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 mars 2025 à 10h13min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 mars 2025 à 10h13min15s	Reçu par le MI le 2025-03-10

